

# Formation professionnelle : la clé du retour à l'emploi



Le Gouvernement a décidé de mesures fortes pour renforcer l'attractivité des métiers notamment en amplifiant la formation professionnelle.

Bonne nouvelle, la France connaît une embellie pour l'emploi. Le nombre d'embauches est en très forte hausse au 2e trimestre 2021.

**Avec 2,2 millions d'embauches au deuxième trimestre 2021, dont près de la moitié en contrats à durée indéterminée (CDI), le niveau d'emploi est supérieur à ce qu'il était en 2019.** Ainsi, le chômage a retrouvé son niveau d'avant la crise.

Mais cette embellie ne profite pas à tous les secteurs d'activité. C'est vrai notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-café-restaurant, du BTP, de l'industrie, de la santé et du grand âge, du transports et logistique ainsi que du commerce où près de 300 000 emplois sont à pourvoir.

**Afin de pourvoir ces secteurs en emplois, le Gouvernement entend développer davantage la formation.**

*« De trop nombreux demandeurs d'emploi restent en situation de recherche, à commencer par les chômeurs de longue durée. [De fait] la reprise est bridée et donc notre activité. Au-delà des réussites incontestables qu'ont été, ces trois années, la réforme de l'apprentissage et le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), nous devons aller plus loin. »*

**Jean Castex, Premier ministre**

- **600 M€ pour la formation aux nouvelles techniques de production de 350 000 salariés supplémentaires des PME.** Il s'agit de répondre aux besoins d'adaptation des entreprises à la transition numérique et écologique ;

- **560 M€ pour faciliter le chemin à l'emploi des demandeurs d'emploi**. Objectif : former 1,4 million de demandeurs d'emploi d'ici à 2022 ;
- **240 M€ pour les chômeurs de longue durée avec des contrats de professionnalisation.**

« La France fait le choix clair d'investir très fortement dans le capital humain. **La formation des salariés et des demandeurs d'emploi est déterminante** pour répondre non seulement aux besoins de court terme mais aussi pour accompagner les grandes transitions en cours qui feront notre économie de demain, c'est-à-dire les métiers de la transition écologique, du numérique, de l'industrie et des services. »

**Jean Castex, Premier ministre.**

➤ **600 millions d'euros pour la formation des salariés de PME**

Oubliées par la réforme de la formation professionnelle de 2018, les PME de 51 à 300 salariés bénéficieront d'une enveloppe exceptionnelle de 600 millions d'euros pour former leurs salariés d'ici à fin 2022. 800 millions d'euros seront eux destinés aux demandeurs d'emploi, pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises.

Les partenaires sociaux l'ont réclamé, le gouvernement leur a accordé : les entreprises de 51 à 300 salariés bénéficieront d'un financement de l'Etat de 600 millions d'euros pour former leurs salariés. Dès maintenant. La réforme de la formation professionnelle de 2018 les avait exclues du bénéfice des financements mutualisés, issus des cotisations employeurs. Comme les plus grandes, elles devaient mobiliser leurs propres finances. Une décision contestée depuis l'origine par la CPME, organisation patronale qui représente les PME, mais aussi par les syndicats de salariés. Dans les 49 propositions qu'ils ont formulées cet été pour la formation professionnelle, les partenaires sociaux réclamaient la fin de cette situation, qui risquait de pénaliser les salariés de ces entreprises.

Plutôt que de réformer la loi Avenir professionnel de 2018, ce qui aurait nécessité un passage au Parlement, le Premier ministre a indiqué, le 27 septembre, qu'une enveloppe de 600 millions d'euros leur serait dédiée, prise dans un plan plus vaste de 1,4 milliard d'euros en faveur de la formation professionnelle pour 2021 et 2022. Sur ce total, 900 millions seront engagés en 2021 grâce aux fonds non utilisés de l'activité partielle et du fonds de solidarité, et 500 millions en 2022, qui feront l'objet d'un amendement au projet de loi de finances pour 2022.

➤ **Aide à l'embauche d'un chômeur de longue durée**

En plus des 600 millions d'euros consacrés à la formation des salariés des PME (avec pour objectif d'en former 350 000, dont 50 000 formations longues de 400 heures), le gouvernement débloque 240 millions d'euros pour encourager le recrutement, par les entreprises, des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an). Elles percevront 8 000 euros par personne recrutée (CDI ou CDD) en contrat de professionnalisation (alternance). Sans condition d'âge, et jusqu'à la fin de 2022. Il s'agit de former les chômeurs de longue durée aux métiers qui recrutent, directement en entreprise, comme le réclamait la CPME.

Jusqu'ici, seuls les contrats d'apprentissage (jusqu'à 26 ans) ou de professionnalisation des moins de 30 ans, pouvaient bénéficier de la prime au recrutement d'un alternant (5000 euros pour un mineur, 8000 euros pour un majeur). Objectif : atteindre 40 000 contrats pro de chômeurs de longue durée en 2022, contre 30 000 en 2019. Un nouveau suivi renforcé sera assuré par Pôle emploi.

➤ **Rallonge pour le PIC**

Troisième volet des dépenses, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) bénéficiera d'une rallonge de 560 millions d'euros pour former 1,4 million de demandeurs d'emploi supplémentaires. Ici aussi, la formation en entreprise sera privilégiée, par le biais des préparations opérationnelles à l'emploi ou des actions de formation en situation de travail (Afest).

Avec ce plan, qui mobilisera aussi les régions et Pôle emploi, le gouvernement espère à la fois faire diminuer le chômage de longue durée, qui est à 10% au-dessus de son niveau d'avant-crise, et répondre aux pénuries de main d'œuvre qui touchent de nombreux secteurs, dont l'industrie.